

# Rentrée 2022 dans les collèges

1 DOCUMENT - Publié le 30 août 2022

La politique éducative du Conseil départemental Dordogne-Périgord concerne directement près de 16.700 collégiens à la rentrée 2022, dont près de 14.500 dans les collèges publics.



**20220830\_DP\_Rentrée\_2022-v2.pdf**  
(.pdf, 4,9 Mo)



**TÉLÉCHARGER**

Autour de la Direction de l'Education et des Collèges, de nombreux autres services du Conseil départemental interviennent à des degrés divers en faveur de la jeunesse et de l'enfance, la rénovation et l'entretien des établissements, leur équipement informatique, les transports, etc.

Soucieux de favoriser la réussite éducative des jeunes Périgourdins, le Conseil départemental a élargi son action en matière de politique éducative, dépassant ses compétences légales pour répondre aux besoins des jeunes du territoire.

Tous domaines confondus, pour cette année scolaire 2022-2023, cet effort dépasse les 33 M€ :

- › Pour le transport scolaire des enfants en situation de handicap qui reste de la compétence du Département : 2 M€ par an ;
- › Pour la rémunération des agents techniques des collèges (TOS, agents départementaux depuis 2005) : 15 M€ sur l'année scolaire 2021-2022 ;
- › Pour les travaux dans les collèges publics (rénovation et entretien des locaux) : 9 M€ en 2022 ;
- › Pour le fonctionnement des collèges publics et privés et le soutien aux projets pédagogiques : 5 M€ par an ;
- › Pour la dotation informatique : 650 000€ (collèges publics et privés) ;
- › Pour les aides aux familles (bourses départementales pour les collégiens, les apprentis et les étudiants, thésards et partant en Erasmus, étudiants en médecine et prêts d'honneur) : 506 400€ ;
- › Pour le soutien aux fédérations d'éducation populaire et aux associations éducatives : près de 183 500€.
- › Auxquels il convient d'ajouter l'ensemble des moyens mobilisés en matière de culture, de sports ou encore de développement durable.

Téléchargez le fichier ci-dessus pour plus d'informations.